



FILIERE BOIS

ETUDE DE LA PERMEABILITE A L'EAU LIQUIDE DES FINITIONS EXTERIEURES POUR BOIS

L'objectif de l'étude est d'approfondir les connaissances sur la perméabilité à l'eau liquide des finitions mesurée selon la norme NF EN 927-5 : 2006 et de connaître l'influence d'un certain nombre de paramètres tels que l'essence, les caractéristiques d'application, l'effet du vieillissement. Habituellement réalisés sur épicéa, les tests ont également inclus deux autres essences : chêne et sapelli. Tous les vieillissements étudiés (roue, QUV, vieillissement naturel) conduisent à une forte absorption d'eau des surfaces de bois nus comparativement aux surfaces non vieilles. L'impact du vieillissement sur les bois finis est différent selon qu'on a affaire à une finition transparente ou opaque.

L'étude montre que la perméabilité est mieux corrélée au grammage de finition déposé qu'à l'épaisseur en résultant.

STUDY OF THE LIQUID WATER PERMEABILITY OF EXTERIOR FINISHES FOR WOOD

The objective of the study was to improve knowledge on the water uptake of wood coatings assessed according to EN 927-5: 2006 and to know the influence of a number of parameters such as wood species, coating spreading rate and thickness, effect of ageing. Usually made on spruce, tests have also included two other species: oak and sapele. All ageing studied (wheel, QUV, natural exposure) led to a strong water absorption of bare wood surfaces compared to non-aged surfaces. The impact of ageing on coated wood depends on the type of coating and pigmentation. The study shows that the permeability is better correlated to the spreading rate of the coating rather than its film thickness.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, devenu Comité Professionnel de Développement Economique par décret en conseil d'Etat en 2009, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFC, UFME, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe fiscale affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 Décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.